

Protection des captages d'eau potable



Lettre d'information n° 10 – Septembre 2014

Actualités

Révision des SDAGE : retour sur la journée d'échanges du 17 juin 2014

Afin de partager les enjeux des futurs SDAGE et les réponses que l'agriculture peut apporter en matière de préservation de la ressource en eau, les Chambres d'agriculture ont organisé le 17 juin dernier à l'APCA une **Journée nationale d'échanges « Révision des SDAGE : Comment concilier pratiques agricoles et politique de l'eau ? »**. Cette journée, ouverte aux partenaires des Chambres d'agriculture (ministères, agences de l'eau, acteurs économiques, entreprises de l'eau, etc.) a réuni plus de 80 personnes.

Elle a été l'occasion pour les Chambres d'agriculture de rappeler leur engagement au quotidien auprès des agriculteurs et des acteurs de l'eau ainsi que leurs principaux positionnements sur le sujet.

Dans ce cadre, la FP2E a participé à la table ronde consacrée à la qualité de l'eau. L'occasion de réaffirmer notre engagement commun pour la protection de l'eau potable.



Consulter le [communiqué de presse](#)

Consultation publique européenne sur la qualité de l'eau potable

La Commission européenne (CE) vient de lancer une consultation publique, à l'échelle de l'Union européenne, sur la directive 98/83/CE relative à l'eau potable, notamment en vue d'**améliorer l'accès à une eau potable de qualité** dans l'Union.

Pour la CE, «l'objectif de cette consultation est de mieux comprendre le point de vue des citoyens sur la nécessité et l'étendue des mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'approvisionnement en eau potable de qualité. Les résultats de la consultation contribueront à déterminer s'il est nécessaire d'améliorer la directive 98/83/CE relative à l'eau potable et, dans l'affirmative, à quels égards».

Les questions portent sur l'accès à l'eau potable, les menaces (dont agricoles), les normes, les modalités de surveillance et l'information aux consommateurs.

Ce [questionnaire](#) s'adresse à toutes les parties intéressées (autorités nationales, organisations internationales, organisations non gouvernementales, particuliers, etc.). La consultation a débuté le 15 juin et se déroule jusqu'au 15 septembre 2014.

Publications

Lyonnaise des Eaux publie un nouvel opus de ses « cahiers de l'eau » : Eau, sciences et technologies, quelles innovations pour une gestion durable de l'eau ?

Lyonnaise des Eaux vient de publier, sous la présidence de Luc Ferry, l'ouvrage [« Eau, sciences et technologies »](#) qui résulte des débats organisés dans le cadre du **Forum des Idées Nouvelles sur l'Eau**. Ce document expose un certain nombre de propositions visant à préserver la ressource en eau.

Le lien entre l'agriculture et l'eau est une des thématiques abordée.

Publication d'un état de la protection des captages du bassin Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne, la DREAL et l'ARS de bassin publient un [état de la protection des captages d'eau du bassin](#) en 2013. Principal constat, 74 % des captages de Loire-Bretagne, correspondant à 87 % des débits prélevés, font l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique. Ces résultats sont supérieurs aux résultats nationaux. Seuls 8 % des captages du bassin n'ont pas amorcé leur procédure. Quant aux captages prioritaires, à mi-2013, 81 aires d'alimentation de captages prioritaires sur 128 sont dotées d'un plan d'action et 32 autres devraient l'être dans le courant 2014.

Publication d'une [plaquette](#) sur la protection de l'eau potable par l'AESN, la DRIEE et l'ARS d'Ile de France

Site d'Orléans (45) : Nouveau circuit de visites et signature du contrat territorial

Les partenaires de la convention tripartite (ville d'Orléans, Lyonnaise des Eaux et CA du Loiret) ont organisé le 11 juin 2014 un circuit de visites à destination des acteurs locaux. Cette rencontre fait suite à celles organisées en 2012 et 2013 et a pour objectif de poursuivre la dynamique d'échanges initiée précédemment.

La journée s'est organisée autour de 3 présentations/visites :

- Présentation de la [démarche « zéro phyto »](#) de la commune de Jargeau, visite des [aménagement de plantes couvre-sol](#), de [l'espace de biodiversité](#)
- Visite d'une [exploitation en grandes cultures](#), présentation de la technique des applications phytosanitaires à « bas volume » et du raisonnement de l'irrigation
- Présentation des résultats de l'outil [Phyto'scope](#), outil visant à évaluer le risque de transfert de produits phytosanitaires vers les eaux souterraines alimentant les forages du Val

Dans la continuité des actions menées dans le cadre de la convention tripartite, un contrat territorial a été signé en mars 2014. Il s'articule autour de **6 axes principaux** :

- Animer la mise en oeuvre du contrat territorial (Chambre agriculture du Loiret)
- Améliorer le conseil aux agriculteurs, diminuer les risques de fuites de produits phytosanitaires et d'azote, diminuer les risques de pollutions ponctuelles,
- Former et sensibiliser les équipes techniques des collectivités, réduire la quantité de produits phytosanitaires utilisés, améliorer la performance du matériel et des installations des communes,
- Réduire la vente de produits phytosanitaires et promouvoir les techniques alternatives dans les jardinerie,
- Conseiller et améliorer les pratiques phytosanitaires des particuliers,
- Renforcer le suivi de la qualité des eaux souterraines.

Signé pour une **durée de 4 ans**, le **coût prévisionnel** total du contrat s'élève à **200 000 euros** (hors aides directes aux agriculteurs). Le montant d'aide prévisionnelle total de l'agence de l'eau est de 100 000 euros.

Concernant le volet agricole, les actions couvrent à la fois les paramètres nitrates et produits phytosanitaires. En voici quelques exemples : travail commun entre les différents organismes de conseil, réalisation d'un suivi agronomique des agriculteurs, réduction des pollutions ponctuelles, mise en place d'essais de désherbage mécanique, développement de l'AB, accompagnement des producteurs spécialisés dans la gestion des déchets verts.

Site de Guînes (62) : Collecte et recyclage

En parallèle des actions menées pour protéger la ressource en eau, des opérations de **collecte et de recyclage des déchets agricoles** sont régulièrement organisées. Ce fut encore le cas ce printemps avec l'organisation d'une collecte d'emballages vides de produits phytopharmaceutiques ainsi que ceux de produits fertilisants et amendements.

Cette collecte était organisée par ADIVALOR, éco-organisme privé, sans but lucratif, qui a pour mission d'organiser la collecte et la valorisation des intrants agricoles en fin de vie.

Site du Montet-Chambon (36) : Arrêt du suivi agronomique

Après 10 ans de suivi agronomique réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Indre auprès de 32 exploitations agricoles situées sur le périmètre de protection éloignée du captage de Montet-Chambon, le programme vient de prendre fin. En effet, en l'absence de contrat territorial sur la zone, les financements pour mener à bien cette mission sont insuffisants. Le rapport du dernier suivi agronomique (année culturale 2012-2013) sera communiqué à la Communauté d'Agglomération Castelroussine au quatrième trimestre. Il permettra de faire un point sur l'évolution des pratiques des agriculteurs du territoire, qui semble positive, et d'envisager une reprise du suivi pour l'année 2014-2015.



Partenariat APCA-FP2E : Signature d'une charte d'engagements

Début 2014, les entreprises de l'eau (FP2E) et les Chambres d'agriculture (APCA) ont signé un **nouvel accord de coopération** de deux ans pour la protection des captages d'eau potable.

La reconduction du partenariat les ont amené à préciser, au travers d'une charte, leurs **engagements communs** pour une production de la ressource en eau potable performante et durable.

Ces engagements ont été présentés en **conférence de presse** le 30 avril 2014 par Guy Vasseur, Président de l'APCA et Philippe Maillard, Président de la FP2E. Les acteurs du site pilote d'Orléans (Mairie d'Orléans, Chambre d'agriculture du Loiret et Lyonnaise des Eaux) étaient également présents afin de témoigner de l'avancée des actions menées sur l'aire d'alimentation de captage du Val.



Consulter le [communiqué de presse](#)

Quatre engagements majeurs

→ *Développer les partenariats locaux*

Il s'agit de :

- faciliter la mise en œuvre des actions en créant un espace de dialogue entre collectivités locales, agriculteurs et entreprises de l'eau
- améliorer l'efficacité des mesures prises, par un suivi approfondi de la qualité de l'eau
- proposer aux collectivités des compétences couvrant l'ensemble de la démarche de protection de la ressource

→ *Proposer des outils d'accompagnement performants et adaptés aux territoires*

Les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau s'engagent à proposer, sur une AAC donnée, un éventail de solutions innovantes aux maîtres d'ouvrage et aux agriculteurs :

- en orientant les maîtres d'ouvrage vers les outils les plus adaptés aux territoires de façon à garantir la synergie et la cohérence de l'ensemble des actions
- en proposant une expertise sur les outils développés par les pouvoirs publics (guides méthodologiques, outils fonciers et réglementaires) lorsque notre appréciation est requise
- en accompagnant les collectivités et les agriculteurs au plus près de leurs besoins : outils de suivi et de modélisation, accompagnement au changement de pratiques et de systèmes agricoles

→ *Informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs des territoires*

Les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau s'engagent à informer et sensibiliser à travers une communication conjointe :

- en informant les collectivités de l'intérêt de développer des démarches partenariales et de s'appuyer sur des modes de concertation innovants
- en sensibilisant les agriculteurs pour favoriser leur adhésion dans la durée grâce à des pratiques adaptées
- en favorisant le partage d'expériences au sein des réseaux des Chambres d'agriculture et des entreprises de l'eau pour encourager les synergies
- en développant une communication conjointe à destination du grand public pour faire connaître les enjeux économiques et environnementaux de la protection des ressources en eau

→ *Former pour accompagner le changement*

Les Chambres d'agriculture et les entreprises de l'eau s'engagent à développer des formations à destination des différents acteurs afin de protéger les ressources et d'aider à la conduite du changement de pratiques.

Si vous souhaitez, au niveau régional, départemental ou local, développer un partenariat entre la Chambre d'agriculture et les entreprises de l'eau, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions vous accompagner dans cette démarche.

Consulter la [charte interne](#) aux réseaux APCA et FP2E

Consulter la [charte externe](#) à destination des partenaires et acteurs de la gestion de l'eau

Séminaire national sur les SAGE - Paris, 23 et 24 septembre 2014

Organisé conjointement par le ministère chargé du développement durable, l'Onema et l'OIEau, ce séminaire a pour but de promouvoir l'intérêt des SAGE comme outil de planification et d'aménagement du territoire auprès des élus locaux, notamment par le biais de témoignages de présidents de CLE.

La première journée s'adressera aux membres du Comité National de l'Eau, aux Présidents des CLE et EPTB. Après une matinée consacrée à la tenue du CNE, l'après-midi portera sur l'évolution de la gouvernance et sur la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations". La deuxième journée concernera les animateurs de SAGE et les services et établissements publics de l'État. Elle s'organisera autour de sujets plus techniques liés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la plus-value des SAGE au regard des principaux défis de la politique de l'eau.

[Plus d'informations](#)

Colloque « Pesticides : des impacts aux changements de pratiques » - Angers, 4, 5 et 6 novembre 2014

Le ministère en charge de l'écologie organise un colloque de restitution des travaux du programme Pesticides. Il permettra aux porteurs de politique publique, chercheurs, professionnels agricoles et gestionnaires de l'environnement d'échanger sur les résultats et avancées des 26 projets de recherche du programme.

[Plus d'informations](#)

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : [Guide complet EAU](#) ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid (interlocutrice du partenariat APCA/FP2E), scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr
Tél : 01 53 57 11 77
Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 -
fax : 01 53 57 11 94